

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement et que nul ne peut, lors d'une telle conférence ou réunion, prendre position au nom du gouvernement s'il n'a reçu un mandat exprès à cet effet du ministre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, dirige la délégation officielle du Québec à la Commission Éducation de la 39^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, à la table ronde de haut niveau ODD 4 – Éducation 2030 ainsi qu'à l'échange ministériel de haut niveau sur les compétences globales et l'éducation à la citoyenneté mondiale, qui se tiendront du 1^{er} au 3 novembre 2017;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de :

Monsieur Jean-François Helms, conseiller politique, cabinet du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Madame Julie Miville-Dechéne, représentante du gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO;

Madame Claude Audet-Robitaille, responsable de programme et conseillère de la représentante du gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

Monsieur Patrick Gauthier, conseiller, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

QUE la délégation officielle du Québec à la Commission Éducation de la 39^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, à la table ronde de haut niveau ODD 4 – Éducation 2030 ainsi qu'à l'échange ministériel de haut niveau sur les compétences globales et l'éducation à la citoyenneté mondiale soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67450

Gouvernement du Québec

Décret 1063-2017, 25 octobre 2017

CONCERNANT la nomination de madame Esther Otis comme membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 4 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2), est constitué le Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 9^o de l'article 9 de cette loi, les affaires d'un centre intégré de santé et de services sociaux sont administrées par un conseil d'administration composé notamment du président-directeur général de l'établissement, nommé par le gouvernement, sur recommandation du ministre;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 34 de cette loi, le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 36 de cette loi, le mandat du président-directeur général est d'une durée d'au plus quatre ans;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 191 de cette loi, afin de permettre le bon fonctionnement d'un centre intégré de santé et de services sociaux dès le 1^{er} avril 2015 et malgré le paragraphe 9^o de l'article 10, le premier président-directeur général de cet établissement est nommé par le ministre à la suite d'un processus de sélection initié par ce dernier, incluant un appel de candidatures dont il détermine les modalités;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux a nommé madame Yvette Fortier membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles pour un mandat débutant le 1^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2018 et que par le décret numéro 296-2015 du 1^{er} avril 2015, le gouvernement a déterminé sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail à ce titre et qu'il y a lieu de pouvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le nom de madame Esther Otis a été soumis par le conseil d'administration;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux :

QUE madame Esther Otis, ex-directrice de programmes à la clientèle, Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, soit nommée membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles à compter du 26 octobre 2017, en remplacement de madame Yvette Fortier;

QU'à ce titre, madame Esther Otis reçoive annuellement une rémunération de 156 980 \$ pour exercer la fonction de membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles;

QU'à ce titre, madame Esther Otis reçoive une allocation mensuelle de 1 225 \$ pour ses frais de séjour aux Îles de la Madeleine.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67451